PRESIDENCE OF THE MUNISTRY OF PUBLIC CONTRACTS PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SECRETARIAT GENERAL MANISTERE DES MARCHES PUBLICS LEGAL AFFAIRS DIVISION SECRETARIAT GENERAL DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet s'Allmentation en Eau Potable de la Ville de Yapundé et ses environs à partit du Fieuve Sanaga (PAEPYS) LE MINISTRE DELEGUE À LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, Vis le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marches Publics : Vui le docret p*2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Geuvernement . Va le decret n° 2011/410 da 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant reorganisation de la Présidence de la République : tru le gecret e 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organitation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du (16 août 2013 ; Vui le decret n°2012/075 du Q8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marches Publics ; Vu le secret n°2012.076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 acetant création, proganisation et fonctionnament de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ; Parters conjunt a coccoccas MINMAP MINFI du 05 août 2013 fixant les indemnites de session des Présidents, Mombres et Secretaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-Commissions d'analyse des crites, anni que celo des indemnités fortaliares allouées aux personnels du Ministère des Marches Publics Impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics ; No. la croulare n°001/CAS PR du 19 juin 2012 relativa à la passation et au contrôle de l'exécution des marches publics ; Considerant les mécessités de service. DECIDE: Article 1*: La composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Viee de Yaounda et sos environs à partir du Flauve Sanaga (PAEPYS) est, pour compter de la date de signature de la présente décision. constates ares go'll sulf President: Monaieur MESSANDA ETOUNDI Serge Ulrich. Mambres - Representant du Ministère chargé des marchés publics : Madame BOUMTJE Louise Pélagle, - Représentant du Ministère chargé des finances ; -Représentant du Ministère charge des Investissements : Representant de l'Unité de Coordination du Projet : Monsieur BIDIAS A RIM Jean. Secretaire : Madame ONANENA Audrey Article 2 - 17Le Président les membres et le Secrétaire visés à l'article 1º ci-dassus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fors. 2"/ Toutefois, " peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement averé Article 3,- Les intéressés perçoivent une indemnité de session dont le montants est foré par l'arrêté conjoint h100000225/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé Article 4. La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'ungence et communiquée partout où besoin sera Amplishing: MIN SGIPRO STRE DELEGUE MINFE MINEPAT MINEE UNG-PAEPYS Chrane/Archives intheranis. ABBA SADOU